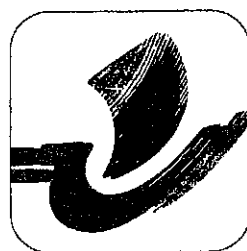


LA LETTRE DE XVI^e DEMAIN

N° 98 JUILLET 2001

STATUT DE PARIS (LOI PML)



Le Conseil de Paris, lors de la dernière mandature, a longuement débattu du statut d'exception de la Ville de Paris et, toutes tendances politiques confondues, s'est accordé pour admettre que le statut de Paris devait évoluer.

Les maires d'arrondissement n'ont, à l'heure actuelle, aucun pouvoir et aucune autonomie. Il est temps de transférer aux Conseils d'arrondissement le pouvoir de décision en matière d'implantation et d'aménagement des équipements d'intérêt général.

Il faut aussi accorder à la Ville de Paris les droits dont disposent les villes de plus de 10.000 habitants, comprenant en particulier les pouvoirs de police.

La Plateforme des Comités Parisiens d'Habitants¹ préconise la création d'une communauté urbaine constituée de Paris et de la banlieue limitrophe.

Paris intra-muros (département de Paris actuel) deviendrait une Communauté de communes constituées par les arrondissements actuels. On devra envisager de regrouper les petits arrondissements et aussi de partager les plus grands. Nous pourrions ainsi avoir entre 16 et 30 communes.

Ces communes seraient autonomes et dotées d'un budget propre, dont une partie réglerait les dépenses faites par la communauté en faveur de la Commune.

Il est important de redéfinir les quartiers. La partition actuelle de quatre quartiers par arrondissement peut convenir pour les arrondissements moyens. Elle est insuffisante pour les plus grands. Si l'on cherche à se rapprocher de la population, il faut que les élus et les associations redéfinissent ensemble le nombre de quartiers souhaitable.

La communauté aurait compétence sur les flux généraux de la Ville : voirie, circulation, stationnement, transports, propreté, grands équipements, ...

La compétence des communes s'étendrait aux équipements de proximité, aux budgets d'investissement et de fonctionnement délégués, aux personnels détachés, aux subventions aux organismes locaux. Le maire pourrait intervenir sur les opérations d'urbanisme et sur la démocratie locale.

Ce schéma d'organisation, dans une forme plus complète, sera proposé aux élus comme élément de réflexion des associations parisiennes de quartier.

¹ XVI^e DEMAIN adhère à la PLATEFORME et participe régulièrement à ses travaux.

RAVE PARTY SURPRISE À LA PISCINE MOLITOR

Le Dimanche de Pâques, vers 0 h 30, les riverains de la piscine Molitor ont été brusquement réveillés par un torrent de décibels produits par des enceintes débitant de la musique Techno à tue-tête.



Ce n'était que le début de la *rave party* « sauvage » qui s'est déroulée à l'intérieur de la piscine désaffectée et qui s'est achevée en fin de matinée après une dizaine d'heures de musique Techno ininterrompue.

Les riverains effrayés à juste titre ont alerté la police de Boulogne, qui a répondu qu'il fallait s'adresser à la police de Paris. Et la police de l'arrondissement a déclaré attendre les directives de la Préfecture de police...

Quand, enfin, les forces de police sont arrivées sur les lieux, elles n'ont pu que constater les faits et se sont contentés de mettre en place un cordon de sécurité.

La veille de cette *rave party*, des riverains ont vu des policiers faire le tour de la piscine. Était-ce une coïncidence ? Avaient-ils eu vent de cette réunion ?

Un peu plus d'un millier de jeunes adeptes de musique « Techno », venus de toutes les régions de France, ont envahi nuitamment le quartier pour participer à ce rassemblement musical dans un bâtiment désaffecté dont l'accès était a priori impossible.

Les « ravers » ont pourtant escaladé les murs d'accès à la piscine pour y pénétrer illégalement.

Les riverains ont eu à supporter des nuisances non seulement sonores mais aussi olfactives puisque les « ravers » ont laissé après leur passage toutes sortes d'immondices aux alentours du bâtiment et devant les immeubles voisins.

De surcroît, certains jardinets situés à l'entrée des immeubles ont même été investis par des « ravers » qui ont en profité pour satisfaire des besoins naturels...

Après le départ des derniers participants en fin de matinée, les services de voirie de la Ville de Paris sont intervenus avec diligence pour ramasser les ordures et autres débris qui jonchaient les trottoirs.

En outre, les murs de la piscine ayant été abondamment couverts de graffiti ou autres « tags » par les « ravers », les services de la voirie ont été amenés à repeindre les murs qui entourent la piscine et à occulter avec des parpaings toutes les ouvertures pour éviter que des squatters ou autres marginaux ne puissent pénétrer dans ce bâtiment abandonné depuis des années.

Signalons que le député Claude Goasguen a adressé une question écrite au Ministre de l'Intérieur Daniel Vaillant.

Dans son interpellation il a notamment voulu savoir « comment une fête rassemblant autant de personnes et demandant un certain nombre de moyens techniques a pu être organisée sans que la police en soit avertie » et a demandé ce que comptait faire le Ministre de l'Intérieur « pour que ces raves totalement illégales ne se renouvellent pas ».

Les riverains excédés demandent que la rénovation de la piscine Molitor soit considérée comme un programme prioritaire non seulement pour retrouver un environnement agréable mais aussi pour permettre l'accueil de nombreux jeunes des écoles ou lycées voisins.

Nul doute que le Maire de Paris aura à cœur de tenir ses engagements pris lors de la campagne des municipales puisque, selon nos informations, il serait même venu en personne sur le site de la piscine Molitor.

LE DÉPLACEMENT DES PIÉTONS AVENUE MOZART

La portion de l'avenue Mozart située entre la rue de l'Assomption et la rue du Ranelagh, sans doute l'une des plus animées et commerçantes de l'avenue, est en même temps plaisante à parcourir, mais aussi étouffante par l'emprise de la voiture sur son territoire.

La station de métro Ranelagh débouche de part et d'autre de l'avenue sur un trottoir étroit et les voyageurs se retrouvent repoussés aux heures d'affluence sur les passages protégés de la rue du Ranelagh. Un kiosque à journaux, associé à une devanture assez étendue, bloque la circulation des piétons, des voitures d'enfants...

Il nous semble indispensable d'élargir le trottoir de 1,5 mètre à la sortie du métro à côté du kiosque sur une dizaine de mètres. La station de taxis serait décalée d'autant.



avenue Mozart : les sorties du métro Ranelagh

En deçà de la station de taxis, le stationnement côté gauche serait exclusivement réservé aux livraisons et aux déposes rapides depuis la boulangerie Gautier, au coin de la rue de l'Assomption.

Dans un premier temps et à titre expérimental, une matérialisation avec des bornes de chantier permettrait de délimiter le nouvel emplacement réservé aux piétons.

Cette amélioration serait une première étape pour rendre cette portion de rue plus conviviale et constituer un "pôle villageois" animé et agréable à vivre, sans réduire la circulation automobile qui resterait sur deux files.

SIGNALISATION Rues Théophile-Gautier et Gros

La demande au Préfet de Police d'installation de feux tricolores à cette intersection par le Maire nous a incités à exposer notre point de vue à la préfecture de police. Nous venons de recevoir une longue réponse dont les conclusions nous semblent satisfaisantes :

" Je vous informe enfin que l'installation d'une signalisation lumineuse tricolore sur le site précité n' est pas envisagée actuellement.

Les divers aménagements prévus dans ce quartier, tels que la surélévation de l'ensemble de l'intersection formée par les rues Gros et Félicien David, la limitation à 30 km/h de la vitesse de véhicules dans la rue Gros, ou encore l'agencement de passages pour piétons à l'entrée et à la sortie de cette voie, permettront d'améliorer les conditions de sécurité du carrefour formé par l'avenue Théophile Gautier et la rue Gros."



LE TRAMWAY ROCADE SUD SUR LA BONNE VOIE ?

Sur l'initiative de Monsieur Bertrand Delanoë, Maire de Paris s'est tenue une Commission extra-municipale le 17 mai à l'Hôtel de Ville, réunissant les associations représentatives, la Presse, les élus concernés et les Services Techniques de la ville.

M. Delanoë a rappelé que le projet du tramway inscrit au programme électoral de la nouvelle majorité municipale sera réalisé sous la mandature, les dépenses étant d'ores et déjà provisionnées dans le contrat de Plan Etat-Région .



Le tramway rocade Sud, pour le Maire de Paris n'est qu'une première phase pour "la requalification des boulevards des Maréchaux ", qui s'inscrit dans une triple démarche : Améliorer les moyens de communication pour une reconquête de l'espace public ("circulation douce"), lutter contre la pollution, préserver la beauté de la ville.

M. Delanoë tient à ce que les délais soient raccourcis d'un an pour la mise en service en 2004 et que soient associés dans les phases de réalisation tous les partenaires concernés y compris les communes limitrophes dans un esprit de transparence et de démocratie .

Il rappelle que la population vicinale des boulevards des Maréchaux représente 10% de la population parisienne et que celle-ci n'est pas la plus favorisée dans les échanges avec l'extérieur, ni pour les emplois dans cette zone.

La concertation préalable aura lieu en juin- juillet, une enquête publique en 2002 ainsi qu' une campagne d'information et de sensibilisation.

Le projet prévoit un tracé de 12 kms du Pont du Garigliano au Pont d'Ivry, 17 stations, correspondance avec 5 lignes de métro et 29 lignes de bus, une vitesse moyenne de 20 km /heure .

Les études sont très avancées s'appuyant sur un rapport du STIF (Syndicat des transports d'Ile de France), dont les associations présentes regrettent la confidentialité. La RATP a déjà nommé un Chef de Projet opérationnel.

Les aspects techniques sont étudiés :

implantation axiale sur chaussée ou latérale, alimentation caténaire ou par le sol, traction électrique ou mixte, pneus ? (le matériel roulant bénéficie de grandes évolutions technologiques), intégration de toutes les contraintes (carrefours, véhicules, commerces et livraisons, riverains, accès privatifs des voitures, écoulement des eaux, voies cyclables etc. ... Une surface de garages et d'ateliers de 10 à 15 000 m² serait édifiée en tête de ligne côté Pont du Garigliano) .

Les Associations font connaître leurs points de vue et remarques.

Le débat Tramway contre Petite Ceinture n'est pas clos, même si cette dernière option s'avère officieusement abandonnée. Que deviendra la Petite Ceinture? Une

coulée verte? Quelles seront les incidences sur la circulation automobile. Quid du prolongement du tramway La Défense - Boulevard Victor jusqu'à Porte Balard et la Porte de Versailles ?

Quel est l'avenir des bus PC, (26 arrêts contre 17 seulement pour le futur tramway), dont les rumeurs de suppression inquiètent. "Il n'en est pas question", nous assure-t-on !

Soucieux des deniers des contribuables déjà investis dans la mise " en site propre " du bus PC, on espère que ces dépenses n'auront pas été réalisées en pure perte . M. Delanoë prévoit une nouvelle réunion de concertation avec les associations et les élus en automne . Affaire à suivre.

QUARTIER TRANQUILLE EYLAU

On en reparle... M. Leban a réuni les membres de la commission créée à ce sujet. Un questionnaire avait été largement diffusé auprès des riverains. 82 % étaient favorables à un aménagement de la rue des Belles-Feuilles, et seulement 46 % des commerçants.

M. Le Dour responsable de la voirie dans le XVI^è rappelait les difficultés de cette étude. Actuellement le stationnement bilatéral est toléré, mais cela ne respecte pas les servitudes de sécurité des pompiers (norme de 3,70 m de plate-forme).

On peut envisager un stationnement autorisé à gauche en remontant vers la place de Mexico avec un trottoir de droite élargi. Des rencontres vont être préparées avec les responsables de Monoprix, Casino et Champion dont les livraisons pourraient être mieux organisées et surveillées.



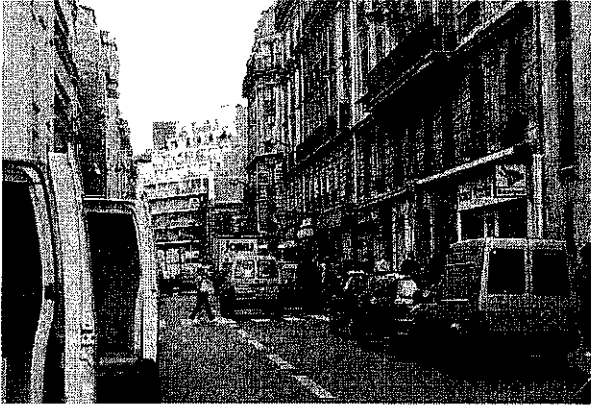
Les travaux seraient effectués en août. Associations de riverains et représentants de commerçants les souhaiteraient rapides et terminés pour la rentrée.

CIRCULATION RUE DE LA POMPE

Cette rue, entre la Muette et l'avenue Henri Martin, est fermée à la circulation dans un sens de circulation.

Cette situation conduit à une anarchie grandissante en matière de stationnement, une dégradation du service des autobus qui empruntent un trajet différent selon le sens de circulation et une sécurité contestable par insuffisance de signalisation.

De nouvelles habitudes laxistes se prennent de la part des particuliers et des professionnels.



Cette portion de rue a été fermée dans un sens de circulation par décision de la Préfecture de Police, pendant la durée des travaux au 8 rue de la Pompe, deux ans en principe. Cette fermeture doit constituer pour la mairie une expérience.

Après consultation des riverains et forte de cette expérience, la mairie décidera, soit de revenir à la situation antérieure, ce qui ne semble pas la plus mauvaise

solution, soit de rester en sens unique mais, comme nous le proposons dans ce cas, de réaménager la rue avec des trottoirs élargis et des massifs arborés par endroits. Dans l'attente, une amélioration de la signalisation est envisagée.

PARC DES PRINCES

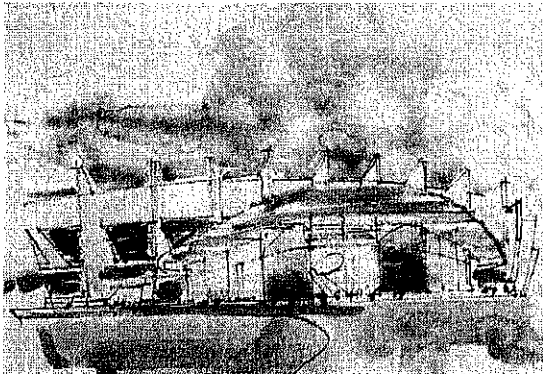
A la suite des réclamations formulées par les riverains parisiens et bouloonnais du Parc des Princes pour obtenir réparation des préjudices subis, le sénateur-maire de Boulogne **Jean-Pierre Fourcade** a posé au Gouvernement (ministre de l'Intérieur et ministre de la Jeunesse et des Sports), lors des débats parlementaires, une question relative à la violence notamment lors des matches de football et plus particulièrement au **Parc des Princes**.

En voici de larges extraits

«... Il ne fait pas de doute que la législation existante pour lutter contre cette violence n'est pas suffisante.

D'une part la loi d'orientation et de programmation relative à la sécurité en date du 21/01/95 ne traite pas de la responsabilité pécuniaire des organisateurs de rencontres sportives.

Il est incompréhensible qu'on ne puisse pas engager la responsabilité des clubs qui sont des sociétés privées dotées de la personnalité morale, pour des actes commis sur la voie publique par des casseurs à l'issue des matches qu'ils (les clubs) ont organisés.



Quant à la loi du 6/03/98 relative à l'organisation et à la promotion des activités sportives, elle permet seulement au juge pénal d'interdire l'accès des enceintes sportives à titre de peine complémentaire de certaines sanctions pénales.

L'interdiction ne vise donc que des personnes déjà condamnées... »

Dans ce contexte, le sénateur pose au Gouvernement deux questions :

« Quelles sont les intentions du gouvernement pour renforcer les dispositions pénales et pécuniaires manifestement insuffisantes ?

Quelle est la nature et l'étendue des mesures préventives prises par le gouvernement pour éviter des débordements qui s'annoncent pour les prochains matches ? »

Réponse de Mme Buffet, Ministre de la Jeunesse et des Sports :

« ... si les clubs portent plainte quand il y a des faits de violence, la loi de mars 98 permet d'éliminer définitivement des enceintes sportives les individus indésirables... »

« ... une campagne, en liaison avec la TV, va être lancée pour sensibiliser d'une part le milieu des professionnels du football et d'autre part pour limiter la violence chez les joueurs amateurs en s'inspirant du dispositif mis en œuvre en Seine Saint-Denis.

Enfin, une campagne de prévention en direction des jeunes et des éducateurs devrait être lancée au mois de juin, avec la participation de la RATP et de la SNCF ».

En l'état actuel du dispositif législatif, les riverains qui ont subi des dommages causés par des supporters et qui demandent à être indemnisés ne doivent pas se faire beaucoup d'illusions.

Il est vivement conseillé aux riverains concernés d'écrire aux élus pour leur demander d'intervenir afin que la loi du 21/01/95 prenne en compte et définisse la responsabilité des clubs organisateurs de rencontres sportives.

RAMASSAGE DES ORDURES ET TRI SÉLECTIF

http://www.paris-france.org/parisweb/FR/VIVRE/VIV_CORP2.HTM

Le tri sélectif des ordures ménagères, expérimenté en novembre 1997 dans le XIII^e arrondissement, étendu aux I^{er}, V^e, VII^e et XI^e, devrait être mis en place dans le XVI^e à partir de l'automne 2001.

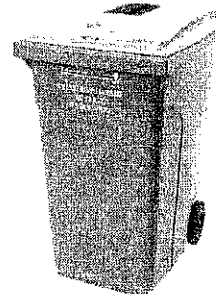
Les déchets seront alors répartis en quatre bacs :

- | | |
|--|-----------------------|
| - les déchets alimentaires | (couverture verte) |
| - les journaux et magazines | (couverture bleue), |
| - les emballages, plastiques, cartons et métalliques | (couverture jaune), |
| - le verre | (couverture blanche). |

Les bacs sont mis à disposition par un prestataire choisi par la mairie après appel d'offres selon le nouveau code des marchés publics.

Une enquête d'implantation des bacs sera réalisée vers septembre-octobre par les services de l'environnement. Une fiche signalétique sera rédigée et les syndics d'immeuble seront assistés pour l'aménagement des locaux par des conseillers de la Direction de la Protection de l'environnement de la Ville de Paris.

Les travaux nécessités par l'aménagement des locaux à poubelles seront subventionnés à hauteur de 50 % par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie²).



² ADEME 6-8 rue Jean Jaurès 92807 PUTEAUX CEDEX (M.A. CHAUMEL, responsable de la délégation Île-de-France 01 49 01 45 47)

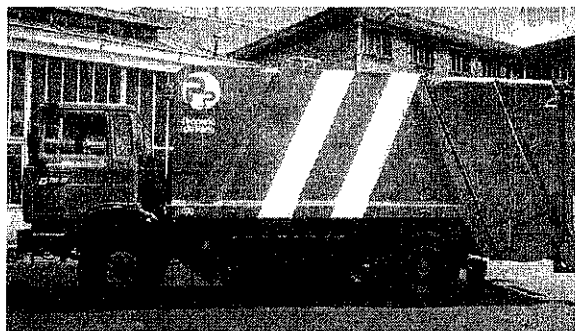
LE BRUIT A PARIS

L'Observatoire du Bruit à Paris³ poursuit ses travaux. En octobre dernier, nous vous avons exposé son bilan 2000. Ses trois groupes de travail continuent à se réunir (l'analyse du bruit à Paris, les actions de lutte contre le bruit, l'information des parisiens).

De gros progrès sont réalisés dans la collecte des ordures ménagères.

Les réceptacles "colonnes de verre " sont désormais insonorisés à 90 % et la généralisation de la collecte sélective du verre réduira aussi cette nuisance .

Les nouveaux bacs à déchets ont des couvercles moins bruyants et des roulements sans jeu (le parc est déjà équipé au 2/3) .



Certaines bennes à ordures sont à moteur électrique (déjà 63 bennes), d'autres fonctionnent au GNV (20 bennes). Certes, il est plus difficile d'atténuer les bruits de compactage et des équipements lève-conteneurs.

Saluons les efforts significatifs faits par la Ville de Paris en matière de réduction de bruit pour la collecte des ordures ménagères !

Des analyses régulières sont réalisées à partir des doléances des résidents et aussi d'enquêtes. Allons ! La télévision de votre voisin vous gêne ou le passage d'un avion à proximité, l'ascenseur de l'immeuble vous empêche de dormir à moins que les charmants bambins de l'étage supérieur ne jouent aux billes mettant à rude épreuve vos tympans. Ah ces fameux décibels (de 20 dB pour un bruissement de feuilles à 100 dB dans une discothèque) !

Mais peut-être, ne vous rendez-vous pas compte en toute bonne foi que vous aussi pouvez être bruyant et que l'on peut vous mettre en demeure d'exécuter des travaux efficaces d'isolation acoustique ? Essayons d'y voir clair !

Les origines du bruit étant multiples, il est essentiel pour bien traiter, une nuisance sonore d'en déterminer la source. Chaque bruit (ou vibration) est classé en quatre catégories en fonction de sa source et /ou de son mode de transmission . À chaque catégorie correspond une manière spécifique de traiter le problème du bruit .

- les bruits d'équipement (vide-ordures, machine à laver, volet roulant)
- les bruits aériens extérieurs (bruits de la rue, trains, métro avions
- les bruits aériens intérieurs (bruits de voix, TV, Chaîne Hi Fi)
- les bruits de "chocs" ou d'impact (bruits de pas, raclements de chaise)

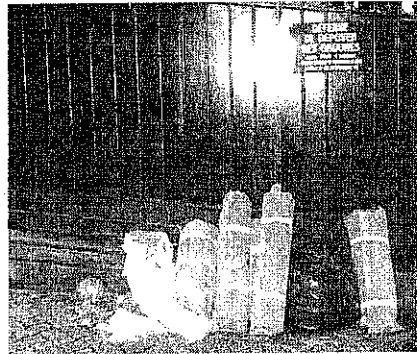
L'Observatoire du bruit à Paris a édité à l'attention des résidents des fiches techniques pratiques. Elles sont à votre disposition sur les présentoirs dans le hall de votre Mairie pour vous informer et vous conseiller.

³ Observatoire du Bruit à Paris 7, rue Maleville 75008 Paris Tel 01 45 61 54 70 fax 01 45 61 54 90.
e-mail: spaass-mairie-paris@compuserve.com

COURRIERS DE NOS ADHERENTS

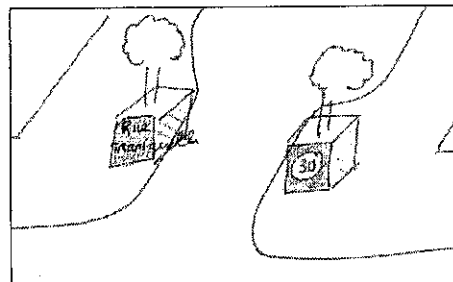
Nous retrouvons dans les remarques de nos adhérents du dernier trimestre les mêmes sujets de mécontentement, voire d'exaspération que précédemment sur les nuisances habituelles. Nous vous les livrons telles qu'elles nous ont été adressées, sans toutefois en avoir conservé toute l'exhaustivité :

- la propreté des rues et le comportement des habitants : la propreté de certaines rues ne semble pas s'améliorer (rue Duret, rue Michel-Ange avec les grilles d'arbres,...), le dépôt sauvage des ordures (rue Delacroix, rue Descamps, rue Nicolo,...)
- l'absence de contrôle autant en termes de propreté que d'utilisation intempestive des trottoirs,
- le laxisme de la police de proximité envers des stationnement en double file, irréguliers voire dangereux (Victor Hugo, Passy, Auteuil, Mozart, ...), les agents de sécurité se promenant sans rien faire dans lesdites voies... Le problème n'est pas le manque d'agents de police de proximité, mais le fait qu'ils n'interviennent pas : ni contre les gens qui klaxonnent, ni contre les propriétaires de chiens négligents, y compris dans des jardins et allées privées, ni contre vélos et motos qui remontent l'avenue Mozart sur les trottoirs (alors qu'il y a un commissariat à proximité), ni contre le linge aux fenêtres, ni contre le vandalisme pur, gratuit. Au moment des manifestations, les agents devraient être non pas dans les cars, mais répartis au long des trottoirs... Il faut donner au maire d'arrondissement des pouvoirs de police.
- l'irrégularité et la faible fréquence de passage des autobus (toujours la ligne 52) et leur moindre capacité d'accueil en sièges.
- les nuisances sonores occasionnées par la ligne de métro N°9 qui sembleraient persister en dépit des récents travaux de rénovation.
- la fermeture trop fréquente de la voie sur berge le dimanche engendre embouteillage et donc pollution atmosphérique, un jour habituellement calme. Un juste équilibre devrait être trouvé entre les légitimes aspirations de tous les Parisiens et non répondre à un souhait, certes légitime, d'une minorité.



D'autres nous transmettent des propositions concrètes d'amélioration :

- les abords du Bois de Boulogne, notamment entre l'avenue du maréchal Maunoury et le lac inférieur, devraient être replantés. C'est actuellement un terrain vague qui sert de dépotoir. Il serait souhaitable de reconstituer des enclos comme avant la tempête.
- Il conviendrait de chasser les corbeaux qui sont de plus en plus nombreux et envahissants.
- Il serait souhaitable de prévoir des passages protégés (souterrains) pour que les promeneurs et les cyclistes puissent traverser les grandes voies du Bois, par exemple pour l'avenue de Longchamp entre le croisement de la route de Neuilly à la Muette et le croisement avec l'allée de la reine Marguerite.
- Les entrées du quartier tranquille d'Eylau devraient être aménagées pour rendre visibles les indications. Les panneaux sont petits, haut-perchés et donc invisibles. Pourquoi ne pas élargir les trottoirs à l'entrée de chaque rue concernée, installer de larges bacs à plantes pour y apposer des panneaux? Il serait bon, par ailleurs, que l'enquête sur l'élargissement du trottoir rue des Belles-Feuilles soit



suivie de la publication des résultats.

- *Il est temps de renouveler la tentative qui a échoué il y a une quinzaine d'années d'une rue piétonne rue de Passy.*
- *Il faut améliorer les jonctions dangereuses des bretelles de raccordement avec la voie sur berge Georges Pompidou.*
- *Les plaques indiquant le nom des rues ont souvent disparu ou sont masquées, de même pour le numéro des maisons. Il serait judicieux que les panneaux de rue soient tous existants et lisibles et que chaque immeuble soit tenu de faire apparaître clairement son identification.*
- *Le nombre de bibliothèques est estimé insuffisant et celles qui existent sont d'accès difficile et peu agréables.*
- *Il est souhaitable que la fermeture des piscines soit plus tardive.*
- *Et bravo pour l'amélioration des petites maisons au carrefour des rues de la Pompe et de la Tour.*

Nous transmettrons avec cette lettre vos doléances à M. le Maire du XVI^e pour que ses services vous apportent les réponses adéquates, ainsi qu'à M. le Commissaire du XVI^e.

Comité de rédaction : Mmes Paule Lanaspèze, Simonne Parez, MM. Philippe Benoit, Valère Gros, Daniel Mortgat et Claude Muyard

VOS IDEES, VOS CRITIQUES, VOS SUGGESTIONS

Continuez à nous transmettre vos remarques, par téléphone et fax (01 47 27 75 79), par e-mail (clmuyard@hotmail.com) et par message sur carte. A tous ceux qui souhaitent recevoir la lettre trimestrielle sous forme de fichier WORD 2000 et profiter d'une typographie plus agréable et de photos en couleurs, communiquez-nous votre adresse email

| | |
|--|---|
| <div style="border-bottom: 1px dotted black; height: 15px;"></div> <div style="border-bottom: 1px dotted black; height: 15px;"></div> <div style="border-bottom: 1px dotted black; height: 15px;"></div> <div style="border-bottom: 1px dotted black; height: 15px;"></div> <div style="border-bottom: 1px dotted black; height: 15px;"></div> <div style="border-bottom: 1px dotted black; height: 15px;"></div> <div style="border-bottom: 1px dotted black; height: 15px;"></div> <div style="border-bottom: 1px dotted black; height: 15px;"></div> <div style="border-bottom: 1px dotted black; height: 15px;"></div> <div style="border-bottom: 1px dotted black; height: 15px;"></div> <div style="border-bottom: 1px dotted black; height: 15px;"></div> | <div style="border: 1px solid black; width: 60px; height: 45px; margin: 0 auto 20px auto;"></div> <p style="font-weight: bold; margin: 0;">XVI^e DEMAIN</p> <p style="font-weight: bold; margin: 0;">4 place de Mexico</p> <p style="font-weight: bold; margin: 0;">75116 PARIS</p> |
|--|---|